



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : communistes-hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

16/10/2023

Résumé des questions économiques et sociales.

n° 144 semaine 16 octobre 2023

MONTPELLIER (HERAULT) : LES SALARIÉ-ES EN GRÈVE REFUSENT "L'INACCEPTABLE MESURE" DE LA MAIRIE !

La CGT a mobilisé pour exiger le retrait d'une mesure permettant à l'administration de ponctionner les salaires dès le 10ème jour d'arrêt maladie.

Quelques deux cent agents de la Ville de Montpellier, de la Métropole et du CCAS en grève se sont rassemblés sur le parvis de la mairie à l'appel de la CGT. Le syndicat a organisé ce rassemblement pour dénoncer « une **mesure injuste et inacceptable** » prise par les trois entités en janvier dernier.

« *Lorsqu'ils parlent d'absentéisme, ils se basent sur un rapport de la Cour des Comptes qui englobe beaucoup de choses et notamment les accidents du travail, les maladies, les jours d'absence pour garder un enfant malade... En dehors de ce chiffre global, nous n'en avons pas d'autres. Nous avons pourtant demandé à la Ville de les fournir pour avoir une analyse précise des causes de l'absentéisme, mais ils ne le font pas. Peut-être parce que l'absentéisme n'est pas si élevé que ça finalement ?* »

Des agents viennent travailler malades !

Toujours est-il que le représentant de la CGT met en doute l'efficacité de la mesure appliquée depuis janvier 2022 : Il y a eu un **bilan** avant l'été, les chiffres n'ont pas bougé, affirme-t-il. Cette mesure est inefficace, mais en revanche, elle a déjà de **fortes répercussions** sur la santé des agents. Désormais, des agents viennent **travailler malades**, avec le covid par exemple, ou prennent des jours de congés quand ils sont malades pour ne pas perdre de salaire...

Ils prétendent vouloir combattre l'absentéisme, mais c'est eux qui le créent avec leurs mesures discriminantes, génératrices de précarité, et la dégradation des conditions de travail !

Cette mesure coûtera aux agents malades, selon leurs grades et la durée des arrêts maladie, de 240 à 500 euros par mois, jours de carence automatique compris. La CGT déplore une mesure injuste et surtout **inefficace**.

Une question d'attitude...

La CGT a la dent dure contre cette mesure qui symbolise, selon les grévistes, l'attitude de la nouvelle municipalité (de gauche !!!) depuis trois ans : « *Jamais nous n'avons ressenti un tel **mépris**... Ils prétendent vouloir combattre l'absentéisme, mais c'est eux qui le créent avec leurs mesures **discriminantes** et la **dégradation des conditions de travail**. Il n'y a jamais eu autant de remontée d'agents évoquant une **véritable maltraitance**, comme le prouve le taux de grève très important dans les crèches et les écoles* ».

Un sujet clivant pour les syndicats ?

Ce jeudi matin, pas de drapeaux FO, CFDT ou UNSA sur le parvis de la mairie. Compte-tenu de l'impact de cette mesure, il est étonnant de ne pas voir les autres syndicats battre le pavé. Pour les grévistes et le syndicat CGT, c'est l'incompréhension : « *Peut-être que cela ne les dérange pas, nous si* », fulmine une militante CGT : « *Avec l'hiver, il risque d'y avoir beaucoup plus d'arrêts maladie. À ce moment-là, si des agents perdent du salaire, j'espère qu'ils iront demander des comptes à leurs organisations syndicales* ». Les syndicats réformistes en donnant la priorité **au dialogue social** auraient-ils pris en grippe cette question des arrêts maladie ?

PENSIONS AGIRC-ARRCO : ACCORD POUR UNE REVALORISATION DE 4,9 % !!! Dans la nuit du mercredi 4 au jeudi 5 octobre, le patronat et les syndicats sont parvenus à un **projet d'accord** qui **revalorise de 4,9 %** les pensions servies par l'Agirc-Arrco, le régime complémentaire du privé qu'ils cogèrent (**dialogue social**

oblige) !!!. Un temps envisagée sous la pression de l'exécutif, l'hypothèse d'une contribution en faveur des prestations les plus faibles a été écartée, pour le moment.

En s'opposant à « *l'injonction* » de l'État, **les organisations d'employeurs et de salariés** ont voulu réaffirmer leur « *légitimité* » dans le **pilotage d'un organisme paritaire**. Elles vont consulter leurs instances avant d'indiquer si elles signent le texte.

Il est quasiment acquis **que le Medef et la CFDT le parapheront, ainsi sans doute que la CFTC et la CFE-CGC**. Pour les autres organisations syndicales, le pronostic est un peu plus, voire très incertain, en particulier pour la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et, surtout, l'Union des entreprises de proximité (U2P), qui pourrait ne pas avaliser le document.

Le résultat est tombé peu après minuit, à l'issue d'une réunion qui a mis fin à un cycle de négociations engagé le 11 juillet. Le but de l'exercice était de redéfinir les règles applicables à l'Agirc-Arrco pour la période 2023-2026. **L'augmentation de 4,9 %, qui correspond à l'estimation provisoire de l'inflation au cours des douze derniers mois, s'appliquera aux pensions complémentaires à partir du 1er novembre**. Elle est légèrement inférieure aux revendications de plusieurs syndicats mais au-dessus des premières propositions patronales.

Des « *bougés assez notables* » !

Autre arbitrage important : le projet d'accord supprime en plusieurs étapes le système de bonus-malus instauré en 2019 afin d'encourager les personnes à rester en activité au-delà de l'âge à partir duquel elles ont droit à une pension à taux plein. Ainsi, la décote temporaire de 10 % va disparaître « *à partir du 1^{er} décembre pour tous les nouveaux retraités* » et « *à partir du 1^{er} avril 2024* », pour tous les individus déjà à la retraite qui sont assujettis à ce mécanisme, a expliqué Yvan Ricordeau, numéro deux de la CFDT. Enfin, des droits supplémentaires à la pension complémentaire sont créés pour les femmes et les hommes qui sont en situation de « *cumul emploi-retraite* », c'est-à-dire qui prolongent leur vie professionnelle tout en ayant obtenu le versement de leur pension.

« *On a un équilibre entre la préservation du pouvoir d'achat des retraités, actuels et futurs, et la pérennité financière du régime dans la durée* », s'est félicitée Diane Milleron-Deperrois, la cheffe de file de la délégation du Medef. « *On est sur une appréciation positive du contenu de l'accord* », a renchéri M. Ricordeau. Denis Gravouil, secrétaire confédéral de la CGT, a relevé qu'il y avait eu des « *bougés assez notables* » de la part des mouvements d'employeurs pour parvenir à la hausse de 4,9 %.

En réalité, tous les acteurs en présence s'attendent à une ponction sur les retraites complémentaires, l'exécutif en ayant déjà effectué une dans le budget de l'assurance-chômage. La question est plus de savoir quel montant elle atteindra et quel usage il en sera fait. Cette controverse met, en tout cas, à mal le discours du gouvernement selon lequel il veut appliquer « *à la lettre* » les accords entre partenaires sociaux pour ensuite « *prendre* » de l'argent à l'Agirc-Arrco, selon M. Beaugas. Et de conclure : « *Il y a quelque chose de contradictoire là-dedans.* »

CHEMINOTS : VICTOIRE PAR LA LUTTE AU PRCI DU MANS !

Depuis deux ans, les cheminot-es du PRCI du Mans se battent avec la CGT pour conserver leur poste d'aiguillage. Ensemble, ils ont décidé de lutter par la grève pendant l'été. Sous la pression, le PDG de SNCF Réseau a été contraint de répondre aux revendications !

Le projet de commande centralisée du réseau (CCR) semblait gravé dans le marbre autour d'un schéma directeur initié par SNCF Réseau.

Organisés !

Parallèlement à la montée de l'inquiétude au sein de l'équipe PRCI, la CGT a analysé les différents projets de SNCF Réseau et invité l'équipe à se réunir régulièrement en assemblée générale, où chacun a pu prendre la parole. Chaque proposition a été débattue et votée.

Mobilisés !

La première décision a été une pétition d'équipe signée à 95 %. Celle-ci fut portée lors d'une DCI aboutissant à des premières journées de grève carrée. S'en sont suivies des réunions avec l'établissement Circulation puis avec la ZPA, auxquelles les cheminots du PRCI, avec la CGT, ont pris toute leur part.

Victorieux !

Ce conflit fort et structuré des agents de la production et de certains encadrants a contraint le PDG de SNCF Réseau à se déplacer sur le site du Mans, à entendre les revendications et à annoncer la transformation profonde du schéma directeur de la CCR Grand Ouest.

Ont été actés par écrit :

- le maintien de l'activité de gestion des circulations à Nantes dans le cadre du schéma directeur CCR Bretagne - Pays de la Loire ;
- le maintien du poste localisé au Mans dans des conditions de performance économique opérationnelles qui devront être équivalentes au schéma d'origine ;

- la mise en place d'une concertation spécifique de projet lié au schéma directeur Bretagne - Pays de la Loire dans le cadre du CSE. Le projet du Mans y sera précisé en priorité.

L'unité des cheminots dans la lutte paye !

L'accord trouvé entre le président de SNCF Réseau et l'intersyndicale est l'aboutissement d'une lutte exemplaire des cheminots du PRCI, de l'ensemble des métiers composant la gare du Mans et de l'EIC Bretagne - Pays de la Loire.

Cette victoire nous montre que « *seuls les combats que nous ne menons pas sont perdus d'avance !* » Un autre projet pour le développement du service public ferroviaire est possible à la condition de créer l'unité des cheminot-e-s sur des bases revendicatives claires.

Les agents de l'EIC Bretagne - Pays de la Loire ouvrent donc la voie d'un autre projet pour l'exploitation ferroviaire en proximité.

Ensemble, organisons la riposte contre la casse de nos emplois, de nos conditions de vie et de travail !

D'autres choix sont possibles ! Levons la tête et le poing pour gagner ensemble !

Continuons de lutter au quotidien !

BAGNÈRES-DE-BIGORRE : LES MANIFESTATIONS SE MULTIPLIENT CONTRE LA FERMETURE DES URGENCES DANS LES PETITES VILLES !

Trois milles personnes ont manifesté à Bagnères-de-Bigorre, petite ville des Hautes-Pyrénées (7.500 habitants) contre la fermeture des urgences. Si de nombreux commerces étaient fermés pour soutenir l'opération « *ville morte* », les rues, elles, étaient remplies. En septembre, les urgences de Bagnères-de-Bigorre avaient déjà été fermées cinq jours. En octobre, l'Agence régionale de santé a annoncé pas moins de onze jours de fermeture. L'Association de Sauvegarde des Hôpitaux et de la Santé des Hautes-Pyrénées, organisatrice de la manifestation du jour s'inquiète dans un communiqué : « *La fermeture définitive des urgences, c'est pour quand ?* ». Si leur directeur général de l'ARS Occitanie est passé récemment dans la commune pour rassurer les habitants, ces derniers se méfient toujours et entendent bien le montrer.

Ce phénomène de « *zone de résistance locale* », comme les appelle la CGT, n'est pas isolé. Et il a déjà permis de maintenir ouvert des services hospitaliers par le passé. Mais en septembre 2023, on semble assister à un coup d'accélérateur. Plusieurs manifestations pour la défense de structures de santé ont été particulièrement fournies ce mois-ci dans des communes de moins de 10.000 habitants. Elles ont parfois réuni plus de la moitié de la population locale, comme à Langres (7.700 habitants en Haute-Marne) où environ 6.000 habitants ont exprimé leur colère dans la rue face au projet de réorganisation hospitalière acté par l'Agence régionale de santé. Ou encore à Quimper, où les habitants de Carhaix sont venus exiger la réouverture de leurs urgences de nuit le 30 septembre. Pour l'occasion, les Carhaisiens ont ressorti une catapulte factice, fabriquée en 2008. A l'époque, elle incarnait déjà la lutte du « *petit village gaulois* » qui résistait contre la fermeture de sa maternité et de son hôpital.

DEUX-SÈVRES : TROP DE MORTS AU TRAVAIL, DANS LE DÉPARTEMENT !

La CGT des Deux-Sèvres dénonce "*deux morts en deux semaines*" au travail dans le département, et demande notamment de "*pouvoir permettre les enquêtes*", pour "éviter toute nouvelle victime du travail".

"*La semaine passée nous avons encore appris le décès d'un ouvrier au travail, un de plus c'est encore un de trop*", réagit la CGT des Deux-Sèvres après la mort d'un salarié d'une entreprise d'insertion la semaine dernière à Niort. Cet homme de 39 ans est tombé d'un toit sur un chantier à l'hippodrome de la ville et est décédé des suites de ses blessures quelques jours plus tard.

Le syndicat demande des enquêtes !

La CGT rappelle qu'il s'agit du deuxième décès au travail en quelques semaines. En effet, un homme âgé de 53 ans est décédé jeudi 21 septembre dans l'incendie de l'entreprise Socopa Viandes, à Celles-sur-Belle. Le syndicat présente ses condoléances aux familles endeuillées et demande "*les enquêtes pour éviter toute nouvelle victime du travail*".

"Nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'invisibilisation des morts du travail en France, c'est notre devoir de citoyen de réagir et demander des comptes", ajoute le syndicat.

NESTLÉ : TOUJOURS PLUS DE PROFITS, TOUJOURS MOINS D'EMPLOIS !

En 2022, Nestlé a réalisé **16,4 milliards d'euros de profits** et ça continue. Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2023 était en hausse de 5,6%. Mark Schneider, n°1 du groupe affiche ses objectifs « *le bénéfice récurrent par action doit croître chaque année de 6 % à 10 %, à taux de change constant, jusqu'à 2025.* »

Ce sont les salarié-es qui servent de variable d'ajustement et les consommateurs qui paient la note. En France, Nestlé a augmenté ses prix de **9 à 11 %**. Partout dans le groupe, l'austérité est constante pour les salarié-es, remise en cause des statuts, augmentation des salaires nettement inférieure à l'inflation, casse de l'emploi en CDI,

explosion de la précarité.... Nestlé rogne sur tout. On a pu le constater récemment avec le scandale des pizzas Buitoni.

Aujourd'hui, les salarié-s de Contrex Vittel sont mobilisé-es suite à l'annonce du groupe **de supprimer 171 emplois**. La question de l'eau est au cœur des préoccupations. Les gouvernements successifs à la botte du patronat ont une lourde responsabilité. Ils n'ont jamais légiféré pour limiter les objectifs financiers des groupes qui exploitent le « *business* » de l'eau.

Parce que vitale pour l'Homme, l'eau est un bien commun à toute l'humanité.

En conséquence, elle ne doit plus être considérée comme une marchandise, mais comme un droit inaliénable qui nécessite une politique nationale de gestion de l'eau dans le cadre d'un grand service public. Dans ce sens, nous revendiquons le développement des activités sur le site de Contrex-Vittel en valorisant notamment ses qualités minérales et sanitaires. Notre fédération et toute la CGT sont résolument aux côtés des salariés en lutte. Nestlé, L'État, les collectivités locales et régionales doivent tout mettre en œuvre pour que les intérêts des salarié-es et de la population soient pris en compte.

VALEO EMBRAYAGES AMIENS (SOMME) : FO ET LA CGC SIGNENT LE LICENCIEMENT DE 89 SALARIÉ-ES SUR UN EFFECTIF DE 886 CDI ET LE RETRAIT DE 100 INTÉRIMAIRES SUR LES 240 PRÉSENTS SUR LE SITE !

La CGT et Sud ne sont pas signataires du PSE qui doit être transmis à la Ddets de la Somme. Les syndicats ont émis un avis négatif sur le motif économique du plan de licenciement et posent des questions sur l'avenir global du site d'Amiens.

Ce PSE réduira les effectifs de Valeo Amiens nord de 10%, dans le cadre de délocalisations des tâches en Espagne ou en Turquie. Au total, *"35% de la structure est impactée, des reclassements internes ou externes sont prévus, notamment à Abbeville ou Étaples"*.

Un militant syndical précise « *qu'un risque de suppressions de postes est envisageable en 2027, avec la fin de la production des embrayages pour les voitures thermiques* ».

RESIDENCES SENIORS ET EHPAD : LE SCANDALE EMERA !

Depuis les élections en avril 2023, les délégués syndicaux centraux et les élu-e-s des CSE interpellent à maintes reprises les dirigeants, les Inspections du Travail, les médecines du Travail sur les conditions de travail.

La bienveillance et la bientraitance ont été remplacées par le Taux d'Occupation avec les maîtres-mots "**Diviser pour mieux régner**". Le personnel en nombre très insuffisant dans certains établissements est épuisé par des cadences infernales, allant malheureusement parfois jusqu'à la perte de sens du travail et la dégradation directe de la prise en charge des personnes âgées et de leur santé.

Les salarié-e-s ne doivent plus être traité-e-s comme des robots devant assurer des tâches minutées et déshumanisées. Les DSC se battent pour faire valoir les droits des salarié-e-s mais également ceux de chaque élu-e CGT sur les établissements, car elles et eux aussi subissent. Actuellement, ces combats sont devenus quotidiens. La CGT a alerté sur de nombreux dysfonctionnements graves sur des établissements : la résidence l'Eau Vive, Bérengère, Sophie, les Mille Soleils, Martigues, La Tournelle...etc. Notre secrétaire générale de la Confédération a dénoncé les pratiques honteuses du groupe EMERA, allant de propos sexistes à connotation sexuelle à de la maltraitance, de violences physiques et verbales entre salarié-e-s à des pressions exercées sur les élu-e-s...

Le groupe autorise même les caméras dans des chambres sans l'autorisation des salarié-e-s sur leur droit à l'image. Les dysfonctionnements sont toujours minimisés, les élu-e-s toujours discrédité-e-s, la CGT toujours pointée...

Trop souvent, les mêmes mots reviennent : menaces, accusations infondées, interdiction de communiquer avec les élu-e-s CGT et les DSC CGT... Suite à tous ces agissements, les DSC ont effectué une déclaration liminaire intersyndicale sur leur mandat bafoué. Certain-e-s élu-e-s veulent déjà démissionner car la pression est trop grande. Nous pensions avoir été écouté-e-s, mais nous avons été moqué-e-s et ridiculisé-e-s pendant le séminaire des directions.

La CGT chez EMERA veut pouvoir continuer son combat dans de bonnes conditions et sans répercussion. Les élu-e-s CGT continueront de se battre pour faire valoir les droits de tou-te-s. **La santé, la prise en charge de nos aîné-e-s ne doivent plus être aux mains de ces groupes privés lucratifs.**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR / PRÉFECTURES : LES FONCTIONNAIRES PUBLICS DE L'ÉTAT OBTIENNENT DES RÉSULTATS !

Les agent-es avec leurs syndicats CGT luttent pour l'augmentation des salaires, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, pour l'intégration des primes dans le calcul de la retraite. Car c'est en augmentant les salaires que l'on pourra augmenter le reste à vivre (expression plus appropriée que celle de pouvoir d'achat). La CGT

Intérieur revendique :

- œ l'augmentation de 30 % de la valeur du point d'indice ;
- œ l'indexation des salaires sur les prix ;
- œ le rattrapage des pertes de salaires ;
- œ l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- œ la refonte des grilles indiciaires ;
- œ la revalorisation du supplément familial de traitement ;
- œ l'augmentation de l'indemnité de résidence ;
- œ l'intégration des primes dans le traitement brut.

Que les primes des fonctionnaires soient intégrées dans le montant de pension des retraités, c'est donc l'une des nombreuses revendications de la CGT. A cet égard, la lutte que mène la CGT Intérieur concernant l'indemnité pour sujétions spéciales (ISS) pour les PATS (personnels administratifs techniques et spécialisés), incluant celles et ceux affectés en SGAMI, illustre que gagner une revendication, c'est possible.

Cette demande d'I.S.S a été portée encore récemment par l'Union des syndicats CGT Intérieur à l'occasion d'une rencontre avec Didier Martin, secrétaire général du ministère de l'intérieur. La CGT revendique que l'ISS, déjà existante mais attribuée seulement aux catégories d'actifs, compte-tenu des contraintes et des risques qu'ils encourent, soit étendue à tous les agents du ministère de l'intérieur travaillant en police nationale (PN), gendarmerie nationale (GN) et SGAMI. Cela signifie que la CGT revendique que tous les agents travaillant en PN, GN, ou SGAMI qu'ils soient administratifs, techniques ou SIC, quelle que soit leur catégorie C, B ou A, soient reconnus comme faisant pleinement partie de la communauté de travail du MI avec les policiers et les gendarmes. Parce que, comme les actifs, ils sont affectés en PN/GN ou travaillent pour eux en SGAMI, certes sur des postes différents mais sur des missions communes.

L'attribution devrait être effective à compter du 1er juillet 2023 (donc avec effet rétroactif), mais avec deux paliers encore à franchir en 2025 et 2027 pour atteindre le versement complet du montant de cette prime, soit 200 € bruts (120 € bruts en 2023, 160 € bruts en 2025 et 200 € bruts en 2027 en plus du transfert d'une part de l'IFSE vers l'ISS).

Et l'ISS sera prise en compte dans le calcul de la retraite (à noter que cela pourrait n'être effectif que pour les agentes et les agents partant à la retraite à partir de 2024). Quant à la reprise d'ancienneté PN/GN, le dispositif serait identique à celui valant pour les actifs.

Avec la CGT, revendiquons l'intégration de toutes les primes des fonctionnaires dans le calcul de la retraite !

"ILS AVAIENT PRÉVU DE FERMER NOTRE USINE" : LES SALARIÉS DE MARELLI À SAINT-JULIEN-DU-SAUT RECONDUISENT LA GRÈVE !

Les salarié-es de l'usine Marelli de Saint-Julien-du-Sault (Yonne) ont décidé de reconduire leur grève, à l'issue d'une rencontre avec la direction. Une semaine plus tôt, le groupe avait annoncé son intention de fermer l'usine, menaçant 125 emplois.

Le combat ne fait que commencer pour les salarié-es de l'usine Marelli de Saint-Julien-du-Sault. Mardi 10 octobre, des représentants du personnel, délégués syndicaux, élus et membres du CSE ont rencontré la direction lors d'un comité social et économique extraordinaire. Ils demandaient le maintien des emplois et de l'activité sur le site.

À l'issue de la rencontre, les grévistes ont décidé à l'unanimité de reconduire la grève, qu'ils mènent depuis plus d'une semaine. *"On a appris que le groupe a livré notre client avec des pièces qu'ils avaient stockées sur un autre site italien"*, livre un délégué syndical. *"On est encore sous le choc, parce que ça veut dire que ça fait des années qu'ils font des stocks pour casser notre grève."*

"Ils avaient prévu de fermer notre usine. C'était planifié depuis des mois et des années" !!!

De son côté, la direction indique que ces livraisons ont eu lieu pour honorer les commandes. Elle demande la reprise du travail aux 125 salariés.

Mais pour ces derniers, hors de question de laisser l'usine fermer sans combattre. "Pour beaucoup, c'est une famille ici", sourit une employée. "On a tous commencé pratiquement en même temps, on a 20 ans d'ancienneté... Il faut qu'on soit solidaire, on ne peut pas se laisser faire !"

L'usine en sursis !

Le 4 octobre dernier, le groupe Marelli faisait part de sa volonté de fermer deux de ses sites en France : celui d'Argentan (Orne) qui compte **167 employés**, délocalisé en Slovaquie, ainsi que celui de Saint-Julien-du-Sault. Les salariés avaient alors fait part de leur "choc".

La fermeture de l'usine de Saint-Julien-du-Sault marquerait un nouveau coup dur pour l'industrie icaunaise. Pour rappel, de nombreux sites industriels de premier ordre ont récemment mis la clé sous la porte, comme Benteler et SKF, entraînant la suppression de centaines d'emplois.

AUTOMOBILE : APRÈS MARELLI, L'ÉQUIPEMENTIER AKWEL FERME À SON TOUR UNE USINE EN NORMANDIE !

Double coup dur chez les équipementiers automobiles en Normandie. Le groupe français Akwel signe la fin de son usine de Gournay-en-Bray. Cette annonce intervient seulement quelques jours après que Marelli a acté la fermeture de son site d'Argentan.

Vents mauvais pour les équipementiers automobiles. La bascule vers l'électrique, la contraction du marché et la baisse régulière de leur rentabilité mettent les sous-traitants sous pression. Restée pour l'instant à l'écart des grands projets structurants dans l'électromobilité contrairement à sa voisine des Hauts-de-France, la Normandie automobile risque de payer un lourd tribut aux mutations en cours. Deux événements récents illustrent les périls qui guettent le secteur. Ils ont pour point commun de frapper des villes moyennes, déjà éprouvées par la désindustrialisation.

Le premier a pour décor la localité d'Argentan (13.000 habitants), dans l'Orne. Le groupe Marelli, détenu par le fonds KKR, y a annoncé la fermeture de son usine spécialisée dans la fabrication de boîtiers papillon, permettant d'alimenter en air les moteurs thermiques de plusieurs grandes marques.

« **77 chômeurs** », « **sacrifiés pour les actionnaires** ». Ce sont les inscriptions placardées sur l'enceinte de l'usine Akwel de Gournay-en-Bray (Seine-Maritime). Des slogans pour dénoncer la fermeture du site d'Akwel, présent sur la commune depuis 51 ans.

Devant la grille du site de Gournay-en-Bray, de simples citoyens sont venus apporter leur soutien. « *La moyenne d'âge ici est entre 50 et 56 ans. Quel que soit le plan proposé que voulez-vous qu'ils retrouvent comme travail ?* » s'interroge une habitante.

Tous se posent la même question : « *Pourquoi fermer l'usine de Gournay alors que les chiffres du groupe Akwel sont bons ?* »

Bientôt notre tour chez Autoliv !

Des membres du syndicat de la CGT Autoliv sont venus soutenir leurs collègues d'Akwel. Ils expliquent : « *Il est normal que nous soyons là aujourd'hui. Dans l'industrie, nous sommes tous dans la même galère. Nous avons déjà vécu 4 plans sociaux chez Autoliv et nous allons vers une restructuration avec certainement une réduction des effectifs* ».

Signez et faites signer la Pétition en ligne : Électricité : Les travailleurs ne paieront pas les profits des entreprises capitalistes

<https://www.leslignesbougent.org/petitions/electricite-les-travailleurs-ne-paieront-pas-les-profits-des-entreprises-capitalistes-15181/>

MONDE

ÉTATS-UNIS: LA GRÈVE DANS L'AUTOMOBILE S'ÉTEND ENCORE !

Un total de 34.000 ouvriers du secteur ont cessé le travail, après que 8.700 employés d'un site Ford viennent de rejoindre le mouvement mercredi.

Quelque 8.700 employés d'un site Ford du Kentucky, dans le centre des États-Unis, ont cessé le travail mercredi 11 octobre à l'appel du syndicat UAW, en réponse, selon l'organisation, au refus du constructeur de faire davantage de concessions dans les négociations sur un nouvel accord collectif. Ces salariés d'une usine de Louisville sont venus grossir les rangs des effectifs déjà en grève au sein des trois grands constructeurs automobiles américains historiques, Ford, Général Motors et Stellantis (Chrysler), pour les porter à près de 34.000, alors que le mouvement dure depuis près de quatre semaines. Environ 23% des employés syndiqués sont désormais à l'arrêt au sein des «Big Three», terme qui désigne les trois constructeurs.

Dans un communiqué, Ford a qualifié l'annonce de l'UAW de «grossièrement irresponsable», prévenant que l'expansion de la grève «entraînera des conséquences douloureuses» notamment sur les autres secteurs de l'entreprise ainsi que ses fournisseurs. Les discussions achoppent notamment sur le montant des revalorisations salariales. L'UAW réclame quelque 40% d'augmentation sur les quatre années de la nouvelle convention, tandis que Ford n'est allé que jusqu'à 23%, GM et Stellantis s'étant arrêtés à 20%. Le syndicat cherche aussi à obtenir des garanties relatives à la transition des trois constructeurs vers l'électrique, qui va entraîner la fermeture de certains sites et l'ouverture de nouvelles usines.

